



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS DE SON PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021



En mars dernier, BRP a été récompensée par les prestigieux prix de design Red Dot où trois produits BRP ont été privilégiés par le jury, dont le Sea-Doo GTI 2020. © BRP 2020

Faits saillants du trimestre vs T1 de l'AF2020:

- Les revenus ont totalisé 1 229,8 millions de dollars, soit une diminution de 103,9 millions de dollars, ou 7,8 %.
- La marge brute a totalisé 235,1 millions de dollars, ce qui représente 19,1 % des revenus, soit une diminution de 65,5 millions de dollars.
- La perte nette s'est chiffrée à 226,1 millions de dollars, soit une diminution de 249,9 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une perte diluée par action de 2,58 \$, en baisse de 2,83 \$ par action.
- La Société a comptabilisé une charge de perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 171,4 millions de dollars qui se rapporte au secteur Groupe marin.
- Le bénéfice net normalisé¹ a totalisé 22,7 millions de dollars, soit une diminution de 30,0 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé¹ de 0,26 \$, en baisse de 0,28 \$ par action, ou 51,9 %.
- Le BAIIA normalisé¹ s'est chiffré à 123,0 millions de dollars, ce qui représente 10,0 % des revenus, soit une baisse de 23,7 millions de dollars, ou 16,2 %.

¹Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

De plus, au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020 :

- À la suite des mesures mises en place par divers gouvernements en réaction à la pandémie de COVID-19, la Société a annoncé la suspension ou le ralentissement de l'ensemble de ses activités de fabrication de véhicules récréatifs motorisés et de produits marins à l'échelle mondiale, et a mis en œuvre une série d'initiatives de réduction des coûts qui comprend notamment la réduction de sa main-d'œuvre mondiale et d'autres mises à pied temporaires.
- La Société a modifié sa facilité à terme afin de la consolider en une seule tranche, réduisant ainsi de 0,50 % le coût d'emprunt de la tranche précédente de 335,0 millions de dollars américains et reportant son échéance de mai 2025 à mai 2027.

Événements récents :

- Le 8 mai 2020, la Société a conclu une nouvelle tranche de 600,0 millions de dollars américains en vertu de sa facilité à terme. Cette nouvelle tranche arrivera à échéance en mai 2027 et le coût d'emprunt correspond au taux LIBOR majoré de 5,00 % par année, le taux LIBOR minimal étant de 1,00 %. Comme c'est le cas pour la facilité à terme existante, la nouvelle tranche n'est assortie d'aucune clause restrictive.
- Le 27 mai 2020, la Société a annoncé la réorientation de ses activités nautiques mondiales. Dans le cadre de cette annonce, BRP a arrêté la production de ses moteurs hors-bord et a conclu une entente avec *Mercury Marine* qui soutiendra son offre combinée de bateau et de moteur.

Valcourt, Québec, 28 mai 2020 – BRP Inc. (TSX:DOO, NASDAQ:DOOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers de son premier trimestre de l'année terminé le 30 avril 2020. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles sur www.sedar.com, ainsi que sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

« L'impact soudain de la crise de la COVID-19 a entraîné des changements rapides qui ont perturbé, de façon significative, nos activités et qui nous ont obligés à ajuster notre plan rapidement et avec succès, et ce, grâce à l'agilité et à la résilience de nos employés, fournisseurs et concessionnaires. Aujourd'hui, la plupart de nos usines manufacturières et concessionnaires ont repris leurs activités. Avec les nouvelles restrictions de voyage et la tendance des vacances à la maison, notre commerce de détail est en forte reprise et démontre des signes très positifs », a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction de BRP.

Parmi les ajustements opérationnels effectués dans le contexte actuel, il y a l'arrêt de notre production de moteurs hors-bord. « Pour nos employés d'Evinrude, je tiens à dire que je suis très fier du rôle qu'ils ont joué au cours des dernières années et plus particulièrement, de leurs efforts au cours des 18 derniers mois. Bien que nous ayons fait des progrès, l'impact de la COVID-19 nous a contraints à ce choix. Je tiens à les remercier pour leur dévouement et leur engagement ainsi que pour leur aide dans la création du Groupe marin », a conclu M. Boisjoli. La stratégie nautique se concentrera sur l'optimisation du commerce des bateaux et des nouvelles technologies afin de transformer cette industrie.

Faits saillants du trimestre terminé le 30 avril 2020

Les **revenus** ont diminué de 103,9 millions de dollars, ou 7,8 %, pour se chiffrer à 1 229,8 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2020, comparativement à 1 333,7 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2019. La diminution des revenus découle principalement de la baisse des ventes en gros de produits saisonniers et de produits marins. La baisse des ventes en gros est essentiellement attribuable aux effets de la pandémie de COVID-19, facteur contrebalancé en partie par les résultats solides enregistrés au début du trimestre. La diminution des revenus a été contrebalancée en partie par une fluctuation favorable des taux de change de 13 millions de dollars.

Les ventes au détail de la Société en Amérique du Nord ont diminué de 1 % pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2020, par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2019, essentiellement en raison d'une diminution des ventes de V3R, de moteurs hors-bord et de motoneiges. Cette diminution a été contrebalancée en partie par une augmentation des ventes de VCC et de VTT.

La **marge brute** a diminué de 65,5 millions de dollars, ou 21,8 %, pour se chiffrer à 235,1 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2020, comparativement à 300,6 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2019. Cette diminution de la marge brute comprend une fluctuation favorable des taux de change de 12 millions de dollars. Le pourcentage de marge brute a diminué de 340 points de base, passant de 22,5 % pour le trimestre terminé le 30 avril 2019 à 19,1 %. La diminution est principalement attribuable à la sous-absorption des frais fixes découlant des fermetures d'usines, ainsi qu'aux prix défavorables et aux variations des programmes de vente. La diminution a été contrebalancée en partie par une composition favorable des ventes de VCC, de motomarines et de V3R et par la fluctuation favorable des taux de change.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 150,8 millions de dollars, ou 71,3 %, pour atteindre 362,4 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2020, comparativement à 211,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2019. L'augmentation est essentiellement attribuable à la charge de perte de valeur de 171,4 millions de dollars comptabilisée au cours du premier trimestre de l'exercice 2021 pour le secteur Groupe marin, facteur contrebalancé en partie par les initiatives de réduction des coûts visant à limiter l'incidence de la COVID-19.

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR SECTEUR

Groupe sports motorisés

Produits toutes saisons

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 13,3 millions de dollars, ou 2,1 %, pour se chiffrer à 640,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2020, comparativement à 627,0 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2019. L'augmentation est principalement attribuable à la vigueur enregistrée au début du trimestre et à une fluctuation favorable des taux de change de 8 millions de dollars, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence de la pandémie de COVID-19 et par la hausse des coûts des programmes de vente.

Les ventes au détail de produits toutes saisons en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 10 pour cent à 20 pour cent par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2019.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont diminué de 52,8 millions de dollars, ou 14,1 %, pour se chiffrer à 322,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2020, comparativement à 375,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2019. La diminution tient principalement à la pandémie de COVID-19. La diminution a été contrebalancée en partie par une fluctuation favorable des taux de change de 3 millions de dollars.

Les ventes au détail de produits saisonniers en Amérique du Nord ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le bas de la tranche de 10 pour cent à 20 pour cent par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2019.

PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM

Les revenus tirés des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM ont diminué de 27,8 millions de dollars, ou 15,0 %, pour se chiffrer à 157,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2020, comparativement à 185,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2019. La diminution tient principalement à la pandémie de COVID-19, qui a poussé les concessionnaires à fermer ou à restreindre leurs activités.

Groupe marin

Les revenus tirés du secteur Groupe marin ont diminué de 39,2 millions de dollars, ou 25,9 %, pour se chiffrer à 112,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2020, comparativement à 151,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2019. La diminution tient principalement à la pandémie de COVID-19, facteur partiellement contrebalancé par l'acquisition de Telwater Pty Ltd au cours de l'exercice 2020.

Les ventes au détail de moteurs hors-bord en Amérique du Nord ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant au milieu de la tranche de 40 pour cent, par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2019.

Données sur le bénéfice net

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les	
	30 avril 2020	30 avril 2019
Revenus par catégorie		
Groupe sports motorisés		
Produits toutes saisons	640,3 \$	627,0 \$
Produits saisonniers	322,6	375,4
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	157,3	185,0
Groupe marin	109,6	146,3
Total des revenus	1 229,8	1 333,7
Coût des ventes	994,7	1 033,1
Marge brute	235,1	300,6
<i>En pourcentage des revenus</i>	19,1 %	22,5 %
Charges d'exploitation		
Vente et marketing	81,7	97,2
Recherche et développement	50,5	57,5
Frais généraux et administratifs	45,0	52,2
Charge de perte de valeur	171,4	—
Autres charges d'exploitation	13,8	4,7
Total des charges d'exploitation	362,4	211,6
Bénéfice (perte) d'exploitation	(127,3)	89,0
Frais financiers nets	23,0	19,9
Perte de change sur la dette à long terme	84,2	25,7
Bénéfice (perte) avant impôt	(234,5)	43,4
Charge (économie) d'impôt	(8,4)	19,6
Bénéfice net (perte nette)	(226,1) \$	23,8 \$
Montant attribuable aux actionnaires	(226,0) \$	24,0 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,1) \$	(0,2) \$
BAIIA normalisé¹	123,0 \$	146,7 \$
Bénéfice net normalisé¹	22,7 \$	52,7 \$

¹Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

Perspectives financières de l'AF21

BRP s'attend à ce que la situation de la COVID-19 ait un impact plus majeur au deuxième trimestre de son AF21 avec une amélioration graduelle au cours du troisième et quatrième trimestre.

Prévision de la variation des revenus totaux de la Société pour l'AF21		
Période	Variation vs même période pour l'AF20	Principaux facteurs
T2 AF21	Diminution d'environ 40 %	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de la production dans la plupart des sites au début mai, suivie d'une reprise graduelle. • Demande attendue inférieure à l'extérieur des États-Unis. • Arrêt de production des moteurs hors-bord.
S2 AF21	Diminution entre 10 % à 20%	<ul style="list-style-type: none"> • Demande attendue inférieure à l'extérieur des États-Unis. • Arrêt de production des moteurs hors-bord.

Hypothèses supplémentaires de l'AF21	
Indicateur	Perspective
Dépense d'immobilisation	220 M\$ à 250 M\$
Charge d'amortissement ¹	~265 M\$
Frais financiers nets normalisés ¹	~135 M\$
Taux d'imposition effectif ²	26 % à 27 %
Nombre dilué d'actions	~89 M

¹Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

²Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

Conférence téléphonique et webdiffusion

Aujourd'hui, à 9 h (HNE), BRP Inc. tiendra [une conférence téléphonique et une webdiffusion](#) en anglais seulement sur les résultats financiers de son premier trimestre de l'année financière 2021. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement 8963212), composez le 1-833-423-0441 (sans frais en Amérique du Nord ou le 1-956-394-3561 (numéro international).

Le rapport de gestion, les états financiers et la présentation de la webdiffusion sur les résultats du premier trimestre de l'exercice financier 2021 de la Société sont disponibles sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans l'industrie des véhicules de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux; notre succès repose sur plus de 75 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à notre clientèle. Notre gamme de produits de pointe et distinctive comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules hors route et sur route Can-Am, les bateaux Alumacraft, Manitou, Quintrex, Stacer et Savage, les systèmes de propulsion marine Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et avions de loisir. Nous complétons nos gammes de produits avec des pièces, des accessoires et vêtements afin d'améliorer pleinement l'expérience de conduite. Avec des ventes annuelles de 6,1 milliards de dollars canadiens provenant de plus de 120 pays, notre main-d'œuvre mondiale compte près de 12 600 personnes ingénieuses et motivées.

www.brp.com

[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Evinrude, Manitou, Alumacraft, Quintrex, Stacer, Savage et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations relatives aux perspectives financières et aux hypothèses supplémentaires de la Société, les déclarations concernant les plans actuels et futurs de la Société, y compris en ce qui concerne sa stratégie nautique, l'optimisation prévue de son commerce des bateaux et investissements dans les nouvelles technologies, sa capacité à faire face à la pandémie de COVID-19 et d'autres déclarations sur la Société qui portent sur les plans, les perspectives, les attentes, les anticipations, les estimations et intentions, les résultats, le degré d'activité, la performance, les objectifs, les cibles, les buts ou les réalisations, les priorités et stratégies, la situation financière, la position sur le marché, les capacités, la position en regard de la concurrence et les opinions actuels et futurs de la Société, ainsi que sur les perspectives et les tendances actuelles et futures des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, la croissance prévue de la demande pour les produits et les services sur les marchés dans lesquels la Société offre ses produits, les activités de recherche et développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées de produits à venir et les dates prévues de leur mise en marché, et les besoins financiers prévus et la disponibilité des sources de financement et des liquidités, ou sur d'autres événements ou faits nouveaux à venir, ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « prévisions », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis que », « estimer », « perspectives », « prédire », « prévoir », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables.

Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'aider les lecteurs à comprendre certains éléments clés des objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que de mieux comprendre les activités de la Société et l'environnement dans lequel la Société prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont prévenus que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins; les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes.

Par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières, que la Société a établies à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qu'elle croit pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se concrétiseront ni que les cibles d'affaires, les objectifs et les plans d'affaires et les priorités stratégiques seront atteints.

De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, qui sont analysés plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société : l'incidence de conditions économiques défavorables, comme celles attribuables à la crise sanitaire actuelle liée au coronavirus (appelé COVID-19) (notamment l'incidence sur les dépenses à la consommation, sur les activités de la Société, sur ses chaînes d'approvisionnement et de distribution, sur la disponibilité du crédit et sur la main-d'œuvre de la Société); tout fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; les fluctuations des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; toute indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; toute incapacité à se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes pour la Société; toute incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de toute difficulté d'approvisionnement; la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de la Société à mettre fructueusement en œuvre sa stratégie de croissance; les ventes et les activités internationales de la Société; toute défaillance de systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte à la sécurité; toute incapacité à maintenir un système efficace de contrôle interne à l'égard de l'information financière et à produire en temps opportun des états financiers exacts; toute perte de hauts dirigeants ou d'employés de la Société qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques de commerce de la Société; toute réclamation importante liée aux produits; toute réclamation liée à la garantie des produits ou tout rappel de produits qui donne lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance de la Société envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants; l'incapacité de la Société à assurer une bonne gestion des niveaux des stocks; toute violation de droits de propriété intellectuelle et tout litige connexe; l'incapacité de la Société à mettre fructueusement en œuvre sa stratégie de fabrication; la hausse des frais de transport et d'expédition ou des dommages à l'infrastructure de transport et d'expédition; toute non-conformité aux clauses restrictives contenues dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; toute modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; toute dépréciation de la valeur comptable du goodwill et des marques de commerce; toute détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de BRP; l'exercice d'activités de la Société par l'intermédiaire de filiales; l'influence notable de Beaudier Inc. et 4338618 Canada Inc. (collectivement, le « groupe Beaudier »), ainsi que de Bain Capital Luxembourg Investments S.à r.l. (« Bain Capital »); les ventes futures d'actions de BRP par le groupe Beaudier, Bain Capital ou des administrateurs, des dirigeants ou des membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

À moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont faits en date des présentes, et la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser afin de refléter des événements futurs ou des changements de circonstances ou d'opinions, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable. Si la Société décidait de mettre à jour un énoncé prospectif contenu dans le présent communiqué de presse, il ne faudrait pas en conclure que la Société fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué de presse renvoie à certaines mesures non conformes aux normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures conformes aux normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction.

Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non conformes aux normes IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur, le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société et le gain ou la perte de change sur certaines des obligations locatives de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration, la perte découlant d'un litige et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.

La Société est d'avis que les mesures non conformes aux normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non conformes aux normes IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non conformes aux normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour exclure certains éléments d'impôts spécifiques. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du présent communiqué de presse pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Tableaux de rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé¹ et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé¹.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les	
	30 avril 2020	30 avril 2019
Bénéfice net (perte nette)	(226,1) \$	23,8 \$
Éléments normalisés		
Perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives	88,8	27,6
Coûts de transaction et autres charges connexes ²	0,5	0,3
Coûts de restructuration et coûts connexes ³	5,7	—
Charge de perte de valeur ⁴	171,4	—
Perte découlant d'un litige	—	0,2
Coûts de transaction sur la dette à long terme	12,7	—
Incidence de la pandémie de COVID-19 ⁵	4,2	—
Gain dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(12,2)	—
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	1,1	0,7
Autres éléments	—	0,5
Ajustement au titre de l'impôt	(23,4)	(0,4)
Bénéfice net normalisé¹	22,7	52,7
Charge d'impôt normalisée ¹	15,0	20,0
Frais financiers ajustés ^{1, 6}	24,3	20,7
Produits financiers ajustés ^{1, 6}	(1,8)	(0,8)
Dotations à l'amortissement ajustée ^{1, 7}	62,8	54,1
BAIIA normalisé¹	123,0 \$	146,7 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

2. Coûts liés aux regroupements d'entreprises.

3. La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

4. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a comptabilisé une charge de perte de valeur de 171,4 millions de dollars qui se rapporte au secteur Groupe marin.

5. Coûts marginaux liés à la pandémie de COVID-19 qui comprennent notamment le coût de la main-d'œuvre lié aux mises à pied temporaires et au matériel de protection individuelle.

6. Ajustés en fonction des coûts de transaction sur la dette à long terme et des gains et des pertes comptabilisés en résultat net relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

7. Ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au moyen de regroupements d'entreprises

Demande média :

Elaine Arsenault
Conseillère principale,
Relations avec les médias
Tél. : 514-732-7092
media@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes
Chef de service, Trésorerie
et Relations Investisseurs
Tél. : 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com